



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 24 mars 2026 tenue au 901, rue Royale, à Malartic, à 19 h 36. Diffusée en direct sur FACEBOOK LIVE.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

- District 1 - Sylvie Daigle
- District 2 - Catherine Larivière
- District 3 - Jude Boucher
- District 4 - Manon Champagne
- District 5 - Daniel Magnan
- District 6 - Frédéric Provencher

Sont également présentes:

- Mme Caroline Chrétien, directrice générale
- M^e Kathy Gauthier, greffière

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

2 - GREFFE

2026-03-096

2.1 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - GREFFE

2.1 - Adoption de l'ordre du jour

2.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.3 - Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 1049 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Malartic

2.4 - Dépôt du Rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2025

3 - MAIRIE

4 - DIRECTION GÉNÉRALE

5 - TRÉSORERIE

5.1 - Rapport de la trésorerie et dépôt des listes

5.1.1 - Liste des comptes payés

5.1.2 - Liste des comptes à payer

5.1.3 - Liste des prélèvements automatiques et dépôts directs

5.1.4 - Liste des chèques pré-numérotés annulés

5.1.5 - Liste des dépenses et engagements

5.1.6 - Relevés des cartes de crédit

5.1.7 - Approbation des comptes à payer

6 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 - Dépôt du bilan des permis de construction et des certificats d'autorisation émis pour l'année 2025

6.2 - Délégation de signataires - Acte de cession à titre gratuit par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) à la Ville de Malartic du lot 2 998 131 du cadastre du Québec à des fins de développement urbain

7 - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.1 - Nomination d'un directeur du Service des travaux publics

8 - LOISIRS ET CULTURE - ARTS ET SPECTACLES

9 - TRAVAUX PUBLICS - SERVICES TECHNIQUES

9.1 - Autorisation de paiement à la société Pompaction inc. - Installation d'ensembles de pompes doseuses destinés aux jeux d'eau et à la fontaine du parc du Belvédère - 29 207,81 \$, plus les taxes applicables

9.2 - Rescinder la résolution 2026-01-027 - Demande de prix - Acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs - 130 000,00 \$, plus les taxes applicables

9.3 - Délégation d'un signataire - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) 2026-2027



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

10 - PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - COMITÉS/COMMISSIONS

12 - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.1 - Société d'aide au développement de la collectivité Vallée-de-l'Or (SADC) - 22e congrès du Réseau des SADC et CAE, du 3 au 5 juin 2026 - Demande de partenariat

12.2 - Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) - Portes ouvertes sur notre forêt, les 15 et 16 mai 2026 - Demande de partenariat

12.3 - Bourses d'excellence 2026 - Centre de formation professionnelle Val-d'Or

13 - AFFAIRES NOUVELLES

13.1 - Colloque Rues principales - Invitation 15 avril 2026, Théâtre Paradoxe Montréal

14 - CORRESPONDANCE

14.1 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai

14.2 - Défi pissenlits : Pas de tonte de pelouse au printemps pour aider les insectes pollinisateurs

14.3 - Municipalités engagées - Jour de la Terre, le 22 avril 2026

14.4 - Société d'horticulture et d'écologie de Malartic – Remerciements

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-03-097

2.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026, tel que rédigé;

Adoptée.

2.3 - Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 1049 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Malartic

Le projet de *Règlement numéro 1049 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Malartic* est présenté et déposé en conformité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

avec la loi. Un avis de motion est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

2.4 - Dépôt du Rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2025

Conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 alinéa 7 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le rapport relatif à l'application du *Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle* est déposé au conseil.

3 - MAIRIE

4 - DIRECTION GÉNÉRALE

5 - TRÉSORERIE

5.1 - Rapport de la trésorerie et dépôt des listes

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

5.1.1 - Liste des comptes payés

Liste déposée.

5.1.2 - Liste des comptes à payer

Liste déposée.

5.1.3 - Liste des prélèvements automatiques et dépôts directs

Liste déposée.

5.1.4 - Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

5.1.5 - Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

5.1.6 - Relevés des cartes de crédit

Relevés déposés.

5.1.7 - Approbation des comptes à payer

2026-03-098



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière adjointe à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} au 28 février 2026, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

Adoptée.

6 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 - Dépôt du bilan des permis de construction et des certificats d'autorisation émis pour l'année 2025

Dépôt du document à titre d'information.

2026-03-099

6.2 - Délégation de signataires - Acte de cession à titre gratuit par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) à la Ville de Malartic du lot 2 998 131 du cadastre du Québec à des fins de développement urbain

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déposé une demande concernant la cession à titre gratuit du lot 2 998 131 du cadastre du Québec, un terrain industriel d'une superficie de 152 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté deux résolutions, les 17 janvier 2023 (résolution : 2023-01-020) et 13 février 2024 (résolution : 2024-02-052) afin d'autoriser la greffière à faire une demande d'acquisition au nom de la Ville pour acquérir différents lots dont le lot 2 998 131 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la révision règlementaire concernant les cessions à titre gratuit aux municipalités pour des fins de développement urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réitéré au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) son désir d'acquérir ledit lot, par résolution adoptée le 25 mars 2025 (résolution: 2025-03-074);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est favorable à céder à la Ville de Malartic, à titre gratuit, le lot susmentionné à des fins de développement urbain, et ce, selon certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de cession à intervenir entre les parties;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

7 - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

2026-03-100

7.1 - Nomination d'un directeur du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur au Service des travaux publics est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un directeur au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Manon Champagne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER monsieur Michaël Hébert pour agir à titre de directeur au Service des travaux publics à la Ville de Malartic, lequel entrera en fonction le 14 avril 2026, le tout selon l'entente négociée avec lui et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER sa période d'essai à six (6) mois et son traitement annuel à la classe 10, échelon 2, de la grille des groupes salariaux et traitement annuel 2026;

D'AUTORISER Mme Caroline Chrétien, directrice générale, à signer un contrat de travail avec monsieur Michaël Hébert;

Adoptée.

8 - LOISIRS ET CULTURE -ARTS ET SPECTACLES

9 - TRAVAUX PUBLICS -SERVICES TECHNIQUES

2026-03-101

9.1 - Autorisation de paiement à la société Pompaction inc.- Installation d'ensembles de pompes doseuses destinés aux jeux d'eau et à la fontaine du parc du Belvédère - 29 207,81 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la facture au montant de 29 207,81 \$, plus les taxes applicables, par la société Pompaction inc. pour l'installation d'ensembles de pompes doseuses destinés aux jeux d'eau et à la fontaine du parc du Belvédère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Séguin, directeur des Services techniques, en recommande le paiement, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER, l'appropriation à même les surplus cumulés d'une somme ne dépassant pas 29 207,81 \$, plus les taxes applicables, afin d'assumer toutes les dépenses relatives à cette dépense;

D'AUTORISER le paiement de la facture à la société Pompacktion inc. pour l'installation d'ensembles de pompes doseuses destinés aux jeux d'eau et à la fontaine du parc du Belvédère, pour une somme de 29 207,81 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

Adoptée.

2026-03-102

9.2 - Rescinder la résolution 2026-01-027 - Demande de prix - Acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs - 130 000,00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2026-01-027 - Demande de prix – Acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs – 130 000,00\$, plus les taxes applicables, a été adoptée le 27 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rescinder la résolution 2026-01-027 - Demande de prix – Acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs – 130 000,00\$, plus les taxes applicables, afin de déterminer la source de financement relativement à cette dépense;

CONSIDÉRANT la soumission reçue concernant l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs de la société 9192-3615 Québec inc. (Transport Roger Boisvert);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé sans procéder par appel d'offres public, conformément au *Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle* et au *Règlement numéro 950 modifiant le Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Malartic*, en raison des montants en jeu;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de l'offre de services reçue, il est recommandé par monsieur Mathieu Séguin, directeur des Services techniques, d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs à la société 9192-3615 Québec inc. (Transport Roger Boisvert), au prix de 130 000,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Frédéric Provencher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR l'offre de services de la société 9192-3615 Québec inc. (Transport Roger Boisvert) au prix de 130 000,00 \$, plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER, l'appropriation à même les surplus cumulés au 31 décembre 2025 d'une somme ne dépassant pas 130 000,00 \$, plus les taxes applicables, afin d'assumer toutes les dépenses relatives pour l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 2026-01 à la société 9192-3615 Québec inc. (Transport Roger Boisvert) pour l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs, pour une somme de 130 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

2026-03-103

9.3 - Délégation d'un signataire - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, monsieur Mathieu Séguin, directeur des Services techniques, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et de confirmer son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que monsieur Mathieu Séguin, directeur des Services techniques, est dûment autorisé à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Adoptée.

10 - PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

11 - COMITÉS/COMMISSIONS

12 - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.1 - Société d'aide au développement de la collectivité Vallée-de-l'Or (SADC) - 22e congrès du Réseau des SADC et CAE, du 3 au 5 juin 2026 - Demande de partenariat

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* afin que la demande soit examinée selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

12.2 - Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) - Portes ouvertes sur notre forêt, les 15 et 16 mai 2026 - Demande de partenariat

Il est demandé à la greffière de faire la promotion des Portes ouvertes sur notre forêts de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), qui se tiendra les 15 et 16 mai 2026, en diffusant l'information sur le site Internet et la page *Facebook* de la Ville de Malartic.

2026-03-104

12.3 - Bourses d'excellence 2026 - Centre de formation professionnelle Val-d'Or

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER deux (2) bourses d'excellence de 250 \$ chacune lors de la remise des diplômes du Centre de formation professionnelle Val-d'Or qui se tiendra le 8 mai 2026, dans la mesure où ces bourses sont attribuées à des étudiants qui résident à Malartic et de prévoir la dépense à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02 70120 972;

QUE cette demande d'aide soit inscrite au tableau des aides financières accordées aux organismes pour l'année 2026;

Adoptée.

13 - AFFAIRES NOUVELLES

2026-03-105

13.1 - Colloque Rues principales - Invitation 15 avril 2026, Théâtre Paradoxe Montréal

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture au 39^e Colloque sur le thème « Banc public – Pour une dynamisation inclusive de nos rues principales » qui aura lieu le 15 avril 2026, au Théâtre Paradoxe de Montréal;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives à cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2026, et ce, conformément aux règlements et politiques en vigueur;

DE DEMANDER à la greffière de faire la promotion du 39^e Colloque sur le thème « Banc public – Pour une dynamisation inclusive de nos rues principales » présentée par Rues principales, en diffusant l'information sur le site Web et sur la page *Facebook* de la Ville de Malartic;

Adoptée.

14 - CORRESPONDANCE

14.1 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai 2026, en diffusant l'information sur le site Internet et la page *Facebook* de la Ville de Malartic.

2026-03-106

14.2 - Défi pissenlits : Pas de tonte de pelouse au printemps pour aider les insectes pollinisateurs

CONSIDÉRANT QUE les pollinisateurs jouent un rôle crucial dans la production et la reproduction de nombreuses plantes cultivées et sauvages dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE les pollinisateurs assurent un peu plus du tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'extinction des pollinisateurs est de 100 à 1 000 fois plus élevé que la normale;

CONSIDÉRANT QUE les pollinisateurs ont un impact direct sur la diversité alimentaire mondiale;

CONSIDÉRANT QUE, sans la contribution des pollinisateurs, il y aurait des conséquences graves sur l'équilibre de notre alimentation;

CONSIDÉRANT QUE de laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite démontrer son appui pour venir en aide aux insectes pollinisateurs et plus particulièrement aux abeilles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic adhère au mouvement « Défi pissenlits » et désire inviter ses citoyens à laisser pousser leur gazon au printemps, et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2026 afin de protéger les insectes pollinisateurs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic s'engage à soutenir le mouvement « Défi pissenlits », ayant pour but de protéger les insectes pollinisateurs;

D'INVITER les citoyennes et les citoyens de la Ville de Malartic à laisser pousser leur gazon ce printemps, et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2026 afin de protéger les insectes pollinisateurs;

DE DEMANDER à la greffière de faire la promotion du Défi pissenlits en diffusant l'information sur le site Web et sur la page *Facebook* de la Ville de Malartic;

Adoptée.

14.3 - Municipalités engagées - Jour de la Terre, le 22 avril 2026

Il est demandé à la greffière de faire la promotion du Jour de la Terre, le 22 avril 2026, en diffusant l'information sur le site Internet et la page *Facebook* de la Ville de Malartic.

14.4 - Société d'horticulture et d'écologie de Malartic - Remerciements

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2026-03-107

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 52

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M^e KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE